A LOUER—Cinq magasins à quatre étages, construits en brique, avec des entrepôts à deux étages en arrière, situés rue Tchoupitoulas entre [illegible] et Natchez. On peut en donner possession [illegible] prochain. Pour les conditions s'adresser [illegible] Union de la Louisiane.

A LOUER—(Possession pouvant être donnée immédiatement) UNE MAISON à deux étages avec [illegible] construite en briques, rue Saint [illegible] Place Lafayette.

[illegible] MAISONS en briques, ayant la même [illegible] novembre prochain. S'adresser à MAUNSEL WHITE & Co.

MAISONS A LOUER A BAS PRIX.

[illegible]

A LOUER—(A partir du 1er novembre)—[illegible] commode, à trois étages, et en brique [illegible] des rues de Chartres et [illegible] de la Douane. S'adresser à W [illegible] Chartres, au No 41, rue de la [illegible]
HENRY CARLETON.

[illegible] Saint Louis et Toulouse [illegible]

A LOUER [illegible] MAISONS [illegible] Nos 15 et 161 [illegible] novembre prochain. DEUX [illegible] de la Nouvelle Levée, près celle Gravier [illegible] MAGASIN à l'encoignure des rues [illegible] Levée, sous le No 1 [illegible] Magasins, entre celles Julie et St. Joseph [illegible] mesurant 64 pieds de face sur 129 [illegible]

A Lafayette, DEUX ISLETS près le chemin [illegible] On pourra les prendre [illegible]
ED. SHIFF, 78 rue du Canal.

MAISON A LOUER A LAFAYETTE.

[illegible]
D. CANAS, agent.

A LOUER. La Maison en briques et à deux étages [illegible] rue Fou bourg entre celles Julie et St [illegible] On peut en donner possession immédiatement.

[illegible] Maison [illegible] sous le No 24. On peut [illegible] novembre prochain. Pour les [illegible]
EMERSON, TOURNE & Co.
158 rue Tchoupitoulas.

MAGASINS A LOUER.

[illegible]
LEOPOLD JEANNET, 22 rue St. Louis.

[illegible]
FOSDICK & BROTHER, 74 Camp.

[illegible]
B. & A. SOULIE.

[illegible]
W. F. VREDENBURGH & Co.

LA [illegible] ARTILLERIE.
[illegible] Octobre 1845.
[illegible] Dimanche 19 octobre [illegible] pour une revue de [illegible]
[illegible] Adjudant Major.

[illegible] Attention [illegible] fondation de [illegible]
MICHEL DE ARMAS, secrétaire.

GARDES D'ORLEANS.
[illegible]
WM. ANDRY, Sergent Major.
CHASSEURS D'ORLEANS.
[illegible]
BEN TALON, Sergent Major.

[illegible] PIASTRES DE RECOMPENSE.
[illegible]
D. CANAS.
[illegible] ville de Lafayette.

[illegible]

L. DUPERRON
DOCTEUR DENTISTE,
No 2[illegible], rue Bourbon,
Entre St. Philippe et Dumaine,
[illegible] heures du matin [illegible] heures de l'après midi, et dans la soirée [illegible]
26 avril

Drogues et Médecines.

[illegible] du navire Susan Drew, du Havre.

[illegible]

EN MAGASIN.

[illegible]

GRAINES FRAICHES—[illegible] des navires Lehigh, de Philadelphie et Susan Drew, du Havre [illegible] graines fraîches de jardinage [illegible]
W. DINN, 11 Commune.

A VENDRE d'importation directe par le soussigné [illegible]
RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

FARINE [illegible] St. Louis, à vendre par
G. A. BUCHANAN & Co.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé [illegible] F. CONNOLLY & Co [illegible] d'encans pour la vente de [illegible] d'Esclaves et [illegible] chandises. Ils agiront en outre comme Appréciateurs et courtiers en général pour vendre ou acheter toute espèce de propriétés. Leur bureau est rue du Camp, No. 32.
3 octobre 1845.
FELIX CONNOLLY,
FRANCIS DALEY.

EN offrant nos services à nos amis et au public, comme ENCANTEURS et COURTIERS, nous aimons à croire que dans ces transactions nous possédons toute l'expérience voulue, ayant été depuis nombre d'années, en cette ville, engagés dans ce genre d'affaires. Notre premier associé est très au courant de la valeur des BIENS FONDS, et notre associé en second possède toutes les qualités requises pour la [illegible] des affaires en dehors. Nous consacrerons tout notre temps et notre attention à nos affaires, et sollicitons l'encouragement du public.
6 oct—[illegible]
F. CONNOLLY & Co.

P. MALLARD Tapissier Garnisseur, No 220, rue Royale, a l'honneur d'annoncer au public et à ses nombreuses pratiques, qu'il continue comme par le passé son genre d'affaires. Il se charge de confectionner et poser les tapis, nattes, rideaux; de réparer, recouvrir et mettre à neuf les sofas, chaises, fauteuils, tabourets, &c. le tout avec netteté et promptitude. Il entreprend aussi les déménagements, réparations et polissage des meubles, [illegible] neufs contre des vieux, &c. et travaille à très bon marché.
6 oct—1m

Bon marché! Bon marché!

Rue de Chartres, encoignure du Canal.

LE soussigné a l'honneur de faire savoir à ses connaissances et au public, qu'il a acheté ces jours derniers une grande quantité de marchandises sèches de fantaisie et d'utilité indispensable, provenant de différents encans de fonds de magasins vendus tout récemment.

Il sollicite l'attention particulière des dames sur les articles suivants:

Un lot de barège, haute nouveauté, à $3 50 la robe: indiennes françaises reçues récemment, à 37½ c. l'aune; cachemires d'Ecosse, mousselines de laine; indiennes américaines bon teint, petits dessins, à 12½c l'aune; de grands dessins; de françaises fond rouge, différents dessins, pour enfants, à 37½c l'aune, étoffes damassées grande largeur pour rideaux, à 25 cents la yard; cravates fantaisie pour dames, corsets français sans coutures, toutes grandeurs; courtepointes 12¼ et 14¼, à $3 50 et $4; soieries pour robes en couleurs, à 6 escalins l'aune; gants en peau toutes couleurs; un grand assortiment de mouchoirs de batiste à ourlet, rivières et brodés; bas de soie noirs, qualité supérieure; flanelle blanche, rouge, jaune et verte à tout prix; un assortiment complet de bas et chaussettes pour enfants &c &c.

POUR HOMMES—Reçu récemment, un joli choix de cravates et écharpes, caleçons et gilets en coton et en laine, chaussettes de toutes qualités, foulards en soie, satin pour gilets, &c. &c.
11 oct
TH. TIONEGUY.

A VENDRE par le soussigné pour clore diverses consignations:

14	barriques de vin rouge,	Margaux		
2	do	do	do	très vieux.
10	do	do	St. Julien.	
10	do	do	St. Emilion.	
5	demi do	do	do	
25	do	do	Pauillac.	
2	do	do	Margaux.	
40	do	de vin blanc,	Barsac.	
30	do	do	Sauterne.	
4	do	do	do	très vieux.
100	caisses de 12 bouteilles vin rouge,	Médoc.		
40	do	do	vin blanc,	Sauterne.
12	futailles de 20 à 30 gallons eau de vie de Cognac			
13	caisses de 12 paubans	fins Champagne supérieure.		
4	do	12 demi do	fruits à l'eau de vie.	
10	do	12 crachons	do	do
50	paniers d'huile d'olive	paréçao superfin.		
26	b. contenant 250 mille bouchons diverses qualités.			
4	futailles fil à voile, etc., &c.			

11 oct
EDOUARD LARRONDE, 85 St. Louis.

MEUBLES POUR FAMILLES.

NOUS recevrons dans le commencement du mois prochain, un vaste assortiment de SUPERBES MEUBLES en grande variété et des goûts les plus recherchés, venant des premiers ateliers de New York. Elles seront exposées à l'encan après qu'elles en sera donné. Les ventes auront lieu un jour par semaine jusqu'à ce que le tout soit vendu.
7 oct—30
BEARD, CALHOUN & Co.
8. Arcade de Banks.

Quincaillerie à bon marché.

LE soussigné appelle l'attention des Marchands de la ville et de la campagne, des planteurs, entrepreneurs, constructeurs, ouvriers et chefs de familles, à la vente de son stock de quincaillerie et fournitures de navires.

Me retirant positivement du commerce de quincaillerie, je vends tout mon stock en lots et en petit détail, à des prix excessivement bas et convenables aux moyens et aux besoins de tout acheteur.
6 oct—1m
VICTOR WILTZ,
46, Vieille Levée, entre Conti et Bienville.

ON désire acheter DEUX NEGRES, bons sujets, dont un charpentier et l'autre forgeron. Il est inutile d'en présenter à moins que ce ne soit de bons ouvriers. S'adresser à
H. GALLY,
15 sep—30
No. 28, rue de la Douane.

Dissolution de Société.

LA société qui existait sous la raison Talamon Frères, est dissoute d'un commun accord, à partir du premier octobre courant. Octave Talamon reste seul chargé de la liquidation.
Nouvelle Orléans, 9 octobre 1845.
J. J. TALAMON,
10 oct
OCTAVE TALAMON.

OCTAVE TALAMON successeur à la maison Talamon Frères, prévient le public qu'il continuera pour son propre compte, le même genre d'affaires que l'ancienne maison.
Nouvelle Orléans, le 9 octobre 1845.
10 oct
OCTAVE TALAMON.

OCTAVE TALAMON,
44, rue de Chartres,

REÇOIT par le Norman, du Havre, Vicksburg, de New York, un grand assortiment de Marchandises Françaises et Américaines, qu'il offre à vendre à des prix modérés. Son stock se compose de:

[illegible]

11 oct
OCTAVE TALAMON.

EN débarquement du navire New Hampshire, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

[illegible]
11 oct
G. M. LUCAS,
80 rue Bienville.

A VENDRE au débarquement du New Hampshire, de Bordeaux:

329	barriques	Vin rouge ordinaire.
5	dito	Vin rouge Cantenac, Médoc.
5	dito	Vin rouge St. Julien Médoc 1838.
41	dito	Vin rouge Ludon, Médoc 1843.
100	caisses	Vin rouge ordinaire.
190	de	Vin rouge Chateau Lafite, Leoville, Chateau Margaux et Chateau Latour.
140	caisses	Vin blanc Sauterne, [illegible]
60	do	do en 1/2 bout.
10	do	Liqueurs superfines.
10	do	Marasquin superfin grand modèle.
10	do	Eau d'or de Dantzick, superfin.
10	do	Curaçao superfin.
25	do	Marasquin surfin.
50	do	Eau d'or de Dantzick surfin.
50	do	Curaçao surfin.
50	paniers et 136 demi do Guignolet d'Angers.	
200	paniers Anisette superfin.	
200	caisses Fruits à l'eau de vie, 25 pots Moutarde,	
30	do	Kirchenwasser.
10	de	Cerises à l'eau de vie, 6 fut. eau de vie.
100	paniers de 150 chaque Bouteilles vides.	
200	barils Vin blanc ordinaire.	
40	do do de	Sauterne supérieur 1837.
40	milliers Bouchons longs, 20 do de 1/2 longs.	
25	do de à demi-juments.	
400	boites 1,2 do de 100 1/4 Sardines à l'huile.	
50	1/2 boites Capes à l'huile, par	

11 oct
POUGET FILS,
147, rue Royale.

EN débarquement du navire New Hampshire, venant de Bordeaux:

44 barriques vin rouge, St. Estèphe, Médoc.
46 do do St. Julien, Médoc.
16 barils do de de.
36 do vin blanc Sauterne et Barsac.

Eau de vie Cognac, dans preuve en demi et en quart de pipes, les marques J. J. Dupuy et Castillon, etc., bouteilles vides, capsules et étiquettes, à vendre par
11 oct
B. TALAMON, 60 St. Louis.

VIN rouge ordinaire en barriques et en demi barriques, vin rouge vieux en barriques et demi barriques divers crûs; vin blanc de differens crus, à vendre par
2 oct
B. TALAMON, 60, St. Louis.

BOUCHONS de différentes qualités, à vendre par
2 oct
B. TALAMON, 60, St. Louis.

EAU de vie vieille de la marque Seignette je. à vendre par
2 oct
B. TALAMON, 60, St. Louis.

HUILE d'olive en bouteilles et en demi bouteilles, de la marque Plagniol, à vendre par
2 oct
B. TALAMON, 60, St. Louis.

EN déchargement du navire New Hampshire, de Bordeaux et à vendre par les soussignés:

450 boites sardines de la marque J. Canna,
245 demi boites do do
248 boites petits pois préparés au beurre, do.
240 demi boites do do
54 barriques Côte de Bourg,
2 balles couvertures françaises à 3 points.
11 oct
EUGENE ROCHEREAU & Co.
17 et 19, St. Louis.

Balzorines, Gazes et Jaconas.

PROVENANT de la manufacture de Wesserling, à vendre par les soussignés
7 oct—30
CHARLES ODIER & Co.
15, Royale.

MAQUEREAUX—200 demi et quarts de barils Nos. 1 et 2, en debarquement du navire Dumbarton et à vendre par
9 oct
HARVEY & COOLIDGE,
31, Gravier.

MORUE—800 caisses et 50 tambours, en débarquement du Dumbarton et à vendre par
9 oct
HARVEY & COOLIDGE,
31, Gravier.

SAUMONS—Quelques caisses saumons fumés, en débarquement du Dumbarton, à vendre par
HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier.

PAILLASSONS d'Alicante—[illegible] balles dimensions assorties, en débarquement et à vendre par
HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier.

HARENGS—500 caisses sans écailles, en débarquement du navire Dumbarton, et à vendre par
9 oct
HARVEY & COOLIDGE,
31, rue Gravier.

AMIDON—600 caisses amidon, de Boston, New York et Philadelphie, à vendre par
9 oct
HARVEY & COOLIDGE,
31, rue Gravier.

CAFE—100 sacs café Manille, 200 sacs Rio, 300 dito St. Domingue, 100 dito Porto Cabello, 150 dito vieux Java, 100 dito d'Afrique, vieux, en débarquement, à vendre par
9 oct
HARVEY & COOLIDGE,
31, rue Gravier.

MADERE—100 barils vin imitation Madère, à vendre par
9 oct
RAYMOND CAHUZAC,
34, Vieille Levée.

VEAUX vernis—30 douzaines veaux vernis de Nys, à vendre par
9 oct
RAYMOND CAHUZAC,
34, Vieille Levée.

FOIN—150 balles, en débarquement du Cohen, de New York, à vendre par
FOSDICK & BROTH.
74, Camp.

SARDINES A L'HUILE—[illegible] boites et demi boites sardines de la nouvelle pêche, de la marque [illegible] Guilloux, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
30 oct
90 rue St. Louis.

BOUTEILLES Vides—A vendre par
E. MOLIER,
[illegible] rue St. Louis.

BUREAU DE L'EXECUTIF.
Le 24 Juillet 1845.

PROCLAMATION D'ALEXANDRE MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que par la mort de l'Honorable John B. Dawson, la place de Représentant au Congrès des Etats-Unis, pour le 3me district congressionnel de l'Etat de la Louisiane, est devenue vacante, Ordonne qu'une élection soit tenue dans le dit district congressionnel, pour remplir la dite vacance, conformément aux lois existantes, le premier lundi de Novembre prochain, aux lieux où se tiennent ordinairement les élections; et le Représentant qui sera élu restera en place jusqu'à l'expiration du terme pour lequel son prédécesseur avait été élu.

En conséquence, j'ai cru devoir lancer cette proclamation, à l'effet de notifier les électeurs et les votants dûment qualifiés du dit district, de la dite élection, et d'ordonner à tous les Juges de Paroisse, Shérifs et autres fonctionnaires du dit district, de tenir et conduire la dite élection, le premier lundi de Novembre prochain, et d'en faire leur rapport de la manière et dans le temps prescrits par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce 24me jour de Juillet de l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent quarante cinq, et de l'Indépendance des Etats-Unis, la soixante-dixième.

A. MOUTON.

Signé par le Gouverneur,
ROBERT CARTER NICHOLAS,
Secrétaire d'Etat.

Succession d'Antoine Daspit St Amand, décédé.

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Charles—En vertu et conformément à un ordre ou décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse St Charles, en date du 20 septembre courant, il sera offert en vente publique, par le juge-encanteur soussigné, sur les lieux, lundi 27 octobre prochain, à dix heures du matin, les propriétés et esclaves ci-dessous décrits, dépendant de la succession de feu sieur Antoine Daspit St. Amand, savoir:

1o VALSIN, nègre créole âgé de 56 ans, un peu charpentier, cocher, nègre de champ;
CHARLES, mulâtre américain âgé de 25 ans, de champ;
PIERRE, nègre créole âgé de 23 ans, de champ et cocher;
AUGUSTE, nègre créole, âgé de 14 ans, domestique;
FANNY, negresse américaine âgée de 35 ans, domestique, un peu cuisinière et blanchisseuse;
WILLIAM, nègre américain âgé de 40 ans, charretier (s'est absenté une fois;)
JERRY, nègre américain âgé de 30 ans, charretier et laboureur;
BARTHELEMY, nègre créole, âgé de 30 ans, charretier et laboureur;
JEAN, mulâtre créole âgé de 30 ans, un peu charpentier et charron;
CHARLES, nègre créole âgé de 45 ans, charretier, nègre de champ;
MABLE, mulâtre créole âgé de 40 ans, tonnellier et charpentier;
JOSEPHINE, négresse créole âgée de 25 ans, de champ avec ses deux enfants, OVIDE, de trois ans et MARGUERITE de 2 ans;
CELESTIN, nègre créole âgé de 45 ans, de champ;
SYLVAIN, nègre créole de 60 ans, de champ, maladif;
EUGENIE, négresse américaine âgée de 55 ans, domestique et blanchisseuse;
JUSTINE, négresse créole de 18 ans;
CONSTANCE, négresse créole de 30 ans, blanchisseuse;
JERRY, nègre américain de 30 ans, de champ;
MARY, mulâtresse américaine de 16 ans, idem;
REGINA, négresse créole âgée de 30 ans, domestique, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et couturière, son enfant ALICE, mulâtresse de 9 ans;
HENRIETTE, négresse créole âgée de 60 ans, couturière, blanchisseuse et domestique;
LOUISE, négresse africaine de 70 ans, maladive;
MARIE-LOUISE, négresse créole de 40 ans, domestique, blanchisseuse, malade;
ELEONORE, négresse créole de 36 ans, cuisinière;
LOUIS, nègre créole de 14 ans;
LEONCE, nègre créole de 12 ans;
CLEMENTINE, négresse créole âgée de 20 ans, domestique;
ANGELIQUE, négresse créole âgée de 60 ans, domestique et cuisinière;
ANSON, nègre américain âgé de 35 ans, de champ, ayant été marron;
JACQUOT, nègre américain de 35 ans, de champ;
CELESTE, griffonne, créole âgée de 30 ans, domestique, un peu blanchisseuse, avec son enfant THISBE de 2 ans;
ANNAH, négresse américaine de 35 ans, de champ;
CAROLINE, négresse créole de 35 ans, de champ;
JACQUES, nègre créole de 16 ans et ADRIEN, nègre créole de 16 ans.

2o. Une TERRE ou HABITATION en cette paroisse rive droite du Mississipi, à environ 26 milles au dessus de la Nouvelle Orléans, bornée du côté d'en haut par une terre appartenant à M. Honoré Doussan, et du côté d'en bas par la propriété de M. Pierre Rinier, la dite habitation mesurant douze arpents et vingt toises plus ou moins de face au fleuve (moins une certaine portion ci-après spécifiée qui sera prise à la borne inférieure pour servir de chemin à l'usage de la terre ci-après décrite,) sur 80 arpents de profondeur; ensemble, la triple concession provenant de la vente publique faite à la Nouvelle Orléans, le 12 novembre 1830, des terres appartenant au gouvernement, le tout conformément aux titres, ensemble toutes les bâtisses, maisons, barrières, etc. qui se trouvent sur la dite habitation, à la réservée celles appartenant à M. L. Mongrué.

3o. Une TERRE appelée "Vacherie," située derrière celle ci dessus décrite, à environ neuf milles du fleuve, mesurant environ 20 arpents de face au Bayou Crocodile et s'étendant dans la profondeur jusqu'au "Baut d'Ours," entre lignes presque parallèles, conformément au plan; ensemble une portion de l'habitation principale ci-dessus mentionnée, devant servir de chemin à la terre présentement décrite; cette portion devra être prise à la borne inférieure de l'habitation et mesurer 40 pieds de face au fleuve sur une profondeur qui s'étendra, en reculant ligne parallèles, jusqu'à la dite terre appelée "Vacherie."

TERMES ET CONDITIONS.—Les propriétés et esclaves ci-dessus décrits seront vendus payables en trois termes égaux, à 1, 2 et 3 ans de crédit du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, assurés par hypothèque spéciale, et à défaut de paiement à échéance, porteront 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de leur échéance jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant le juge notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs.
Paroisse St. Charles, le 20 septembre 1845.
24 sep—30
F. CHAIX, Juge.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.
Séance du 29 septembre 1845.

ORDONNANCE pour affermer certaines branches de revenus de la Municipalité No. Trois.

Le Conseil de la Municipalité No Trois arrête ce qui suit:

Art. le 1er. Le Maire devra adjuger à l'enchère, après dix jours d'avis, dans la gazette officielle de l'Etat et de la Municipalité, la ferme de la collecte des droits sur les radeaux, cajeux, chalands, bateaux à vapeur, navires et autres embarcations qui mouilleront ou s'amarreront en face de la Municipalité No. Trois, à dater du premier novembre prochain.

Art. 2. Le fermier sera substitué à tous les droits et privilèges de la corporation pour le paiement de ces droits de Levée en face de la Municipalité No. Trois, conformément aux ordonnances existantes, et il devra fournir ses billets endossés à la satisfaction de la majorité du comité de finances de cette Municipalité, payables de mois en mois, par portions égales, depuis un jusqu'à douze, inclusivement, pour le montant de la dite adjudication, et au moment où elle sera faite, sous peine de nullité, et au cas de négligence ou de refus de l'adjudicataire de fournir ses billets de suite, le comité de finances ou une majorité de ce comité sera investi du droit de passer à une autre adjudication.

Art. 3. Dans le cas de non paiement d'un ou plusieurs des billets ainsi donnés, à échéance, le Contrôleur a le droit d'annuler l'adjudication et de faire procéder à une nouvelle, sans que la Municipalité soit tenue de rendre les billets qu'elle aurait reçus de l'adjudicataire, comme il est expliqué ci-dessus.

Art. 4. En entrant en exercice, le fermier et le voyer de la Municipalité feront un inventaire descriptif des rances et des planches que le fermier recevra de la Municipalité, et il s'obligera à fournir tous les autres matériaux nécessaires à sa collecte.

Art. 5. Dans le cas où il négligerait de se les procurer la Municipalité No. Trois aurait le droit d'en faire les fournitures aux frais du dit adjudicataire.

Art. 6. En sortant d'exercice, le fermier devra faire remise au voyer de toutes les rances ou planches qu'il aurait reçues de la Municipalité.

Art. 7. Outre le droit de collecter les droits stipulés plus haut, et afin que sa besogne lui soit plus facile et moins onéreuse, ledit adjudicataire de la ferme sera investi de tous les droits que les ordonnances existantes donnent au maître du wharfinger de la Municipalité No. Trois, et il en possédera toutes les attributions.

Art. 8. Le Maire devra adjuger à l'enchère, après dix jours d'avis, dans la gazette officielle de l'Etat et de la Municipalité, la ferme de la collecte des taxes dues sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1845.

Art. 9. Les dispositions de cet article sont les mêmes que celles contenues dans l'article deux de cette ordonnance.

Art. 10. Les dispositions de cet article sont les mêmes que celles contenues dans l'article trois de cette ordonnance.

Art. 11. Il sera du devoir du trésorier, aussitôt que les reçues de taxes seront livrés au fermier, d'en donner connaissance aux contribuables de cette Municipalité.

Art. 12. Nul adjudicataire des diverses fermes établies par les ordonnances du Conseil relatives à ces matières, n'aura droit à faire résilier le contrat ou les contrats qu'il aurait passés avec la Municipalité, ni à des dommages et intérêts contre la dite Municipalité sur le fondement que les dites ordonnances, ou parties des dispositions y contenues auraient été violées ou n'auraient pas été exécutées, à moins que la dite violation ou non exécution d'ordonnance ou partie d'ordonnance qui ont, ou pourraient être considérées comme ayant un rapport direct ou indirect aux dites fermes ne résulte de quelque acte, fait ou ordonnance, ou révolution de la Municipalité elle-même, ou du Maire de la ville, subséquemment au dit contrat et tendant à porter atteinte aux droits et privilèges des dits fermiers.

Art. 13. La disposition qui précède devra faire, à dater de la passation de la présente ordonnance, non seulement une des clauses essentielles des contrats à intervenir entre la Municipalité et les divers fermiers en raison des fermes dont ils pourront se rendre adjudicataires, mais encore elle devra être considérée par les parties intéressées comme une condition, sans l'insertion et le maintien de laquelle les dits contrats n'auraient pas existé.

Art. 14. Les fermiers des diverses branches des revenus de la Municipalité sont par la présente ordonnance dûment autorisés et chargés de poursuivre toute infraction commise aux ordonnances qui peuvent leur être respectivement relatives, bien entendu, que les amendes résultant des dites infractions seront au profit de la Municipalité et qu'aucune portion des dites amendes, n'appartiendra au fermier.

Art. 15. Nonobstant toutes résolutions ou ordonnances à ce contraires.
(Signé) G. W. LEWIS, Recorder.
Approuvé le 4 octobre 1845.
(Signé) E. MONTEGUT, Maire.
Pour copie conforme,
T. THEARD, Secrétaire.

En vertu de l'ordonnance ci dessus, avis est par le présent donné que, mardi vingt un de courant, à midi, au bureau de la Mairie, je procéderai, séparément, à l'adjudication des deux termes mentionnées dans la dite ordonnance, aux termes et conditions y spécifiées. Il est entendu que, conformément à une ordonnance du Conseil de la Troisième Municipalité, en date du 31 mars dernier, la perception des taxes établies sur les propriétés foncières dans la dite Municipalité devra être circonscrite dans les limites ci-après, savoir: L'Esplanade jusqu'à la rue Claiborne, la rue Claiborne jusqu'à la rue St. Avid, la rue St. Avid jusqu'aux Champs-Elysées, les Champs-Elysées jusqu'à la rue St. Jean Baptiste, la rue St. Jean Baptiste jusqu'à la rue d'Enghien, la rue d'Enghien jusqu'à la rue des Bons Enfants, la rue des Bons Enfants jusqu'à la limite inférieure des magasins à tabac, cette limite jusqu'à la levée et la levée depuis la limite des dits magasins jusqu'à la rue Esplanade.

Les personnes qui désireront se rendre adjudicataires obtiendront d'ailleurs tous les renseignements qu'elles pourront désirer en s'adressant au bureau du Trésorier de la Troisième Municipalité.
Nouvelle Orléans, le 4 octobre 1845.
6 oc
E. MONTEGUT, Maire.

A VENDRE par le soussigné, au débarquement du Norman, du Havre, à très bas prix:

2 caisses Casimir Bonjean, grandes nouveautés;
2 do Cachemir d'Ecosse, ombré et dessins nouveaux;
2 do Indiennes Dollfus Mieg, Gros Odier et Cie;
2 do Mousselines laine de tous prix;
3 do Cotonnades fortes et dernière mode;
2 do Batiste en pièces, Mouchoirs à rivière, à ourlets et imprimés.
L. R. RICHARD,
1 oct
98, rue de la Douane, encoig. Chartres, au 1er.

EN débarquement du navire New Hampshire, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:

218 barriques vin rouge de Bordeaux, bon ordinaire de diverses marques; 118 barils vin blanc Haut Sauterne, très fin; 50 barriques vieux vin de ménage, qualité supérieure; 150 caisses cerises à l'eau de vie nouvelle récolte, 25 caisses prunes et abricots à l'eau de vie.

Aussi—En magasin, 30 barils Haut Sauterne et Haut Barsac blanc, 10 barriques vieux vin rouge, 300 caisses St Julien Médoc, 100 quarts pipes véritable vin de Porto pur, 10 dito vieux vin de Lisbonne, 50 dito vin sec de Malaga, 50 paniers Champagne à vendre par
W F VREDENBURG & Co,
11 oct
31, Vieille Levée.

AUX PERSONNES TENANT MAISON OU HOTEL.

LES soussignés reçoivent en ce moment un vaste assortiment de Marchandises à l'usage des familles ou des hôtels, qu'ils offrent à vendre à bas prix:

Toile à draps de toutes qualités et largeurs;
Coton dito blanc et écru, 6 et 12¼ de large;
Damassés en fil, nappes et serviettes damassées;
Serviettes et essuie-mains en fil, bordées en couleur;
Etoffes à faire des nappes de longues tables, articles d'un nouveau genre, à vendre par yarde;
Tapis en laine, en coton et ingrain;
Rideaux pour fenêtres, et Mousselines à draperie;
Couvertures de lit, doubles et simples, unies et rubantées; Toile d'Irlande, linon, &c.
PETTER & BOYD,
20 sept
70, Gravier, près Camp.

DETENU à la geole de police de la Municipalité No. Trois, depuis le quatre du courant, un nègre nommé JOHN, se disant appartenir à M. Calvert [illegible]

[illegible]
Nouvelle Orléans le 7 octobre 1845.
MIGUEL HERNANDEZ Jr.,
6 oct—1m
Second Lieutenant et Geôlier.

Annuaire Commercial
DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Pour 1846.
PAR MICHEL & Co.

CONTENANT les noms, résidences et professions de tous les chefs de familles &, des personnes faisant des affaires en cette ville et dans les faubourgs d'Algers, de Lafayette, etc, classés et arrangés par ordre alphabétique, auquel est joint un répertoire de tous les avocats, notaires, consuls étrangers, négociants, artisans et hommes de professions, et toutes autres informations utiles. Les négociants et autres qui désirent avoir leurs noms en professions insérés dans l'appendice de l'ouvrage, auront l'espace d'un quart de page, (y compris un exemplaire de l'ouvrage) pour quatre piastres, ou toute la page d'annonces et l'ouvrage pour huit piastres.

L'édition paraîtra du 1er au 18 janvier 1846. S'adresser à MICHEL & Co, à la salle du Conseil de la 1re municipalité.

N. B.—Les susnommés ont obtenu de la Cour des Etats-Unis les droits d'auteurs sur cet ouvrage.
2 oct—6t

NORMAN'S NEW ORLEANS BUSINESS DIRECTORY for 1845–6.—Cette édition sera publiée dans le courant de cette saison, et contiendra les noms, résidences et occupations des négociants et capitalistes, des ouvriers et hommes de professions, par ordre alphabétique, et formera un volume in 18o.

Comme les noms seront insérés gratuitement et que l'éditeur de ce DIRECTORY désire le voir aussi complet que possible, tous ceux qui désirent avoir leur nom et occupations insérés, voudront bien en envoyer une note immédiatement. Les négociants et autres qui désirent avoir leurs avis insérés à l'appendice de l'ouvrage, d'une manière apparente, auront à payer une piastre pour quatre lignes, cinq piastres pour le quart d'une page, dix piastres pour toute l'étendue de la page.
1 oc
NORMAN, 16 rue du Camp.

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.

NORTH & BROTHERS,

Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle. Orléans,

Marchands de Lainages américains, Couvertures, Flanelles, Cotons écrus et blancs, et d'Immenses américaines de toutes descriptions—Importeurs directs de Soieries françaises, de Bas allemands et anglais, de Toiles et généralement de toute espèce de marchandises importées et d'un débit courant.

INFORMENT respectueusement leurs amis et les acheteurs de Marchandises Sèches, qu'ils ont commencé à recevoir leur assortiment, et qu'ils auront en mains durant toute la saison, leur stock habituel de Marchandises assorties, qu'ils maintiendront tout le temps au plus bas prix possible de la place, pour du comptant. Ils osent se flatter que les acheteurs de Marchandises viendront visiter leur stock avant de se décider du lieu où ils feront leurs achats. Ils les réfèrent à la liste suivante comme contenant une partie des articles qui doivent former le fond de leur stock:

Coton Lowell pour nègres 4/4 et 7/8, do. croisé 3/4, 7/8 et 3/4, do. patapsco 3/4 et 7/8, idem des moulins du Canal 3/4, idem Kentucky, lineseys et kerseys de l'Alabama pour nègres, jeans et linseys du Kentucky, linseys à carreaux, Waterloo plaids, plaids de penitentiaire de Maryland, dito Pascodale, Lowell blanc dito, idem en couleur, et de la Floride, jeans de Glasgow, Washington plaids et jeans, coton écru d'Appleton 4/4 et 7/8 idem de Hope Mills, Granite, Massachusetts, Oneida, Passaic, Gladding, Great Fall, tous do 4/4, Tremont 7/8, Springfield 7/8, Dwight, 7/8 [illegible]

[illegible]

Aussi—En débarquement

Un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES FRANCAISES, choisies exprès pour un des schéflés à Paris, consistant principalement en

[illegible]

A VENDRE par les soussignés:—20 caisses dentelles noires et blanches, dessins les plus nouveaux;
10 caisses rubans mode, pour modistes.
1 octobre
DAVID & CHAPUS.

MARCHANDISES SECHES.
PEET & MORTON,
No. 25, rue des Magasins.

EN outre de leur stock actuel, reçoivent actuellement un joli assortiment de marchandises de saison d'un beau choix, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés, et consistant principalement en:

[illegible]

ARTICLES DIVERS—Toile à voile de Russie de trente pouces; indigo de Guatemala; vin de Bourgogne en caisses—"Volnay", vin de Constance; vin de Champagne, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
12 sept
22 rue St Louis.

TABAC Mayary—40 balles excellente qualité capes et tripes, en débarquement du brick Tal, de la Havane, à vendre par
F. LAMPRE,
23 sept
27, Vieille Levée.

TABAC de Vuelta de Abajo—100 balles tabac capes et tripes, excellente qualité, dernièrement reçues et à vendre par
F. LAMPRE,
25 sept
27, Vieille Levée.

TABAC de Cuba—80 balles pour capes et tripes en magasin et à vendre par
F. LAMPRE,
23 sept
27 Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—400 caisses blanc, fleurette, que brado et jaune, reçues et à vendre par
25 sept
F LAMPRE, 27 Vieille Levée.

CAFE—1000 sacs fin vert Havane, Santiago, Rio et vieux Java, en magasin et à vendre par
F. LAMPRE,
25 sept
27 Vieille Levée.

CIGARES Havane—100,000 Regalias, Ugues et Millares, en magasin et à vendre par
F. LAMPRE,
24 sept
27, Vieille Levée.

CLOUS de girofle—Quelques balles Bourbon très frais, à vendre par
F. LAMPRE,
23 sept
27, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE et genièvre, 40 barils eau de vie et genièvre américain, 1re. preuve, en débarquement du navire Indiana, et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
25 sept
80, Magasins.

INDIGO—15 surons Caracas, 1ère qualité, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
3 sept
80 Magasins.

THE—150 boites de 13 livres Poudre à canon et Impérial;
20 demi boites do do
40 do Young Hyson,
50 do Pouchong de choix pour famille, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
4 sept
80, Magasins.

CHAUDIERES à Sucre—Un assortiment complet de la célèbre fonderie de Stewart & Dick, du Tennessee, en débarquement du steamer John Marshal, à vendre par
J. U. LAVILLEBEUVRE,
20 nov
149 Commune.

FONDS DE CITERNE.

VINGT-CINQ MILLE liv. sur habitation, paroisse St Jean-Baptiste, à vendre par
J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune.

HUILE d'olive—[illegible] demi pipes en magasin et à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
13 sept
11 et 13 St. Louis.

PAR les navires Epaminondas, Wabash et Yazoo nous avons reçu un grand assortiment de bottes et souliers et nous offrons en vente des marchandises toutes fraîches
13 sept
FROST & Co 10 Magasins.

CHAPEAUX pour hommes, couleur perlée, à larges bords, chapeaux en soie et en castor à la mode; chapeaux pour enfants, forme de Bill et autres, élégamment garnis; casquettes en drap, etc. [illegible] à vendre à bas prix par
FROST & Co, 10 Magasins.

SAUCISSONS DE LYON—4 barils en débarquement du navire Norman, venant du Havre, à vendre par
LORNE & FROIS,
30 sep
21 rue de Chartres.

EMBALLAGE de Chanvre, &c.—Les soussignés ayant un grand nombre de presses en opérations actives, sont prêts à réempaqueter et emballer du Chanvre, du tabac, des fourrures, de la pelleterie et autres articles, dans le plus bref délai et aux termes les plus raisonnables.
EMERSON, TOURNE & Co.
4 mai
138 Tchoupitoulas.

VINS en caisses—30 caisses St. Julien, Chateau Beychevelle, très vieux; 41 dito Haut Brion Canier, très vieux; 70 dito St. Julien de quatre ans; 100 do vin ordinaire St. Julien, Chateau Lafitte, Margaux &c. 20 caisses Sauterne, marque Lorecq, 1825; 50 do Podensac, Sauterne et Barsac, à vendre par
J. F. BERCIER & Co.
15 aout
64, Vieille Levée.

VINAIGRE—20 barils vinaigre de vin blanc, double clarifié, fruits à l'eau de vie, 15 caisses prunes, 20 do prunes, abricots et pêches, à vendre par
J. F. BERCIER & Co.
15 aout
64, Vieille Levée.

HUILE d'Olive—450 paniers en bouteilles de 32 onces et demi bouteilles de 15 onces, de Fossel fils et James Plagniol, importée directement de Marseille, et à vendre par
J. F. BERCIER & Co.
15 aout
64, Vieille Levée.

Marchandises Anglaises.

IMPORTATIONS DIRECTES—Les soussignés ont reçu par le Thos H. Perkins, de Liverpool:

Deux caisses Paramatas noirs.
Deux de lustrés noirs et en couleur.
Trois de velours Tufty noirs.
Deux de Mérinos noirs et assortis.
Une de Alpaca mousseline bleus.
Une de velours à raies et à écossais, superfins.
Une de chemises de peau, en coton, blanches et écrues; une do de en mérinos et en soie.

Deux caisses caleçons en coton et en mérinos; une dito chaussettes en laine d'agneau, grises et blanches, une dito chaussettes en mérinos, et [illegible] en soie, 100 douzaines bas anglais pour femmes, noirs, blancs et en couleurs, 100 douzaines [illegible] en soie noir et blanc, etc. etc.
H. DE GOER & RIFFLARD,
30 sep
21 rue des Magasins.

Librairie de Victor Hébert,
149, rue de Chartres.

MYSTERES DE L'INQUISITION et autres Sociétés secrètes d'Espagne, par M. V. Ferrel, ouvrage accompagné par les premiers artistes, un beau volume grand in-8vo. L'ouvrage est complet.
FEU! FEU!—Ouvrage nouveau de Cormenin (Timon.)
FEU! TIMON—Réplique à Feu! Feu!
PAIX! PAIX!—Par A. Timon.
LES JESUITES—Histoire, Types, Mœurs, Mystères—par Arnould.
CITOYEN TIMON—Vicomte de Cormenin, ex-impérialiste, ex-royaliste, ultra ex-radical, ex homme d'esprit, aujourd'hui ultra-montain.
PARODIE DU JUIF ERRANT—Les 7 premières parties de la parodie du Juif Errant, ouvrage nouveau par MM. Chs Philipon et Louis Huart.
N. B.—L'ouvrage aura 10 parties et sera publié en dix livraisons.
FEE AUX DOUX BAISERS—Contes de l'enfance et de la jeunesse, par Adolphe Boucher, 1 vol in 8o.
FIN DES MYSTERES DE PARIS—Contenant vingt beaux dessins, tirés du roman des Mystères de Paris, par A. Boucher.
En vente chez
12 sept
V. HEBERT, 149 rue de Chartres.

CHARLES A. BARRIERE,
IMPORTEUR ET MARCHAND
DE
MARCHANDISES SECHES,
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 90, rue de Chartres.
12 sept
Nouvelle Orléans.

Leonard Sturtevant & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 19, rue de la Vieille-Levée.
9 juin—1 an
Nouvelle Orléans.

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du-Canal, No. 81.
N. Orléans.
2 nov.

CIGARES de la Havane—11,000 regalias en débarquement du brick Empresario et 80,000 cigares assortis en magasin et à vendre par
B. VALLS,
2 o
26 Commune.

AMANDES—Ambres, douces et écossées, à vendre par
2 o
B VALLS, 26 Commune.

GINGEMBRE de Canton sec et confit, à vendre par
2 o
B VALLS, 26 Commune.

PAPIER pour Cigarettes, à vendre par
2 o
B VALLS, 26 Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—100 caisses blanc, jaune et terré, à vendre par
B. VALLS,
2 o
26 Commune.

NATTES D'ALICANTE—40 balles et huit pièces à vendre par
B. VALLS,
2 o
26 Commune.

TABAC en feuilles de la Havane, à vendre par
2 o
B VALLS, 26 Commune.

GENIEVRE DE HOLLANDE, à vendre par
2 o
B VALLS, 26 Commune.

HUILE D'ANIS, à vendre par
2 o
B VALLS, 26 Commune.

AMANDES amères et douces, à vendre par
2 o
B VALLS, 26 Commune.

NOIR ANIMAL, de Philadelphie, à vendre par
2 o
B VALLS, 26, Commune.

CONFITURES de la Havane, à vendre par
2 o
B. VALLS, 26 Commune.

RUM de la Nlle orléans, à vendre par
2 o
B. VALLS, 26 Commune.

GRAINES d'anis, à vendre par
2 o
B VALLS, 26 Commune.

BOUCHONS—En sacs de 1000, à vendre par
2 o
B VALLS, 26, Commune.

GRAINES pour Oiseaux, à vendre par
2 o
B VALLS, 26 Commune.

GUAVA—Pâte et Gelée, à vendre par
2 o
B. VALLS, 26 Commune.

CIGARES—8 0 milliers Regalias et Millares, en magasin et à vendre par
E. TROISGROS,
2 oct
26, Vieille Levée.

TABAC—235 balles Vuelta de Abajo et de Cuba pour capes et tripes, à vendre par
E TROISGROS,
2 oct
26 Vieille Levée.

CAFE—50 sacs Java, vieux gouvernement, à vendre par
E. TROISGROS, 26, Vieille Levée.

INDIENNES Merrimack—10 caisses bleues en débarquement du navire Amazon, à vendre par
Wm FROST & Co, 20 Vieille Levée.

BLANC de Baleine—500 caisses New Bedford, assorties de grandeurs, en débarquement du navire Amazon et à vendre par
Wm. FROST & Co,
2 oct
20, Vieille Levée.

HUILE de baleine—200 gallons épurée, en débarquement du navire Amazon et à vendre par
Wm FROST & Co, 20 Vieille Levée.

TOILE et Corde d'Emballage—600 pièces toile supérieure, et 1000 rouleaux cordes, à vendre en magasin, par
WM. FROST & Co,
2 oct
20 Vieille Levée.

TABAC Mayari—en feuilles—176 balles d'excellente capes et tripes, actuellement en débarquement du brick Empresario, de la Havane, à vendre par
F LAMPRE, 27 Vieille Levée.

CONFITURES—Pâte et gelée fraîches, de goyave, actuellement en débarquement du brick Empresario de la Havane, à vendre par
1 oct
F LAMPRE, 27 Vieille Levée.

FONDS de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
1 oct
22 rue St Louis.

CLOUX—300 barillets clous assortis, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
24 sept
80 Magasins.

CAFE—600 sacs excellent café Java et Cuba, à vendre par
WOOD & SIMMONS
24 sept
80 Magasins.

TABAC—1 caisse excellent tabac en feuilles, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
2 sept
80 Magasins.

DRILLS écrus—80 balles drills de Bozrahville Company, de 27 pouces de largeur à vendre par
WOOD & SIMMONS.

PLOMB—600 saumons plomb, en débarquement du steamboat White Cloud, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co,
24 sept
79 Tchoupitoulas.

ARTICLES DIVERS—Toile à voile de coton, pour tentes et prélarts,
Toile à voile de Russie, 30 pouces dito;
Indigo de Guatemala, en surons;
Absinthe Suisse de Virgin et Lecoultre;
Vins de Champagne, Volnay et Constance,
Serrures françaises, caisses assorties, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
1 oct
22 St. Louis.

OCHRE. 30 barils ochre jaune, en boutique, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 sept
30 Vieille Levée.

CASIMIRES nouveauté de Bonjean—Un assortiment maintenant en mains, à vendre par
DUFOUR, DURAND & Co,
26 sept
25, rue de Chartres.

CHAUSSONS DE LAINE—300 douzaines chaussons de laine, à vendre par
DUFOUR, DURAND & Co,
26 sept
25, rue de Chartres.

THE—60 caisses et 30 de contenant des boites de 13 et 16 livres, thé Young Hyson; 60 demi caisses thé Pouchong et Souchong, en débarquement du navire Jane Ross et à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
26 sept
74, Camp.

AMIDON—21 caisses excellente amidon de prix, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
74 Camp.

HUILE—2000 gallons huile de sperme, épurée, pour l'hiver, à vendre par
FOSDICK & BRO.
74 Camp.

ESPRIT de Thérébentine—10 barils huile très blanche, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
74 Camp.

CLOUX—100 barillets assortis à vendre par
FOSDICK & BROTHER, 74 Camp.

RESINE—200 barils résine de Baltimore, à vendre par
FOSDICK & BROTHER, 74 Camp.

TABAC à priser—20 jarres tabac macouba, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
2 oct
74, Camp.

MAQUEREAUX—50 barils et 50 demi barils No. 3; 5 barils et 60 demi barils No. 2, en débarquement et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
1 oct.
30, Vieille Levée.

CHAPEAUX—En débarquement du navire Rockall, 21 caisses formant un assortiment complet pour hommes et enfants; aussi, casquettes du dernier genre, à vendre à bas prix par
FROST & Co
2 sept
10, Magasins.

MUSIQUE NOUVELLE—Reçu par le navire Susan Drew, et à vendre à 25 pour cent au-dessous du prix marqué:—

Un grand assortiment de musique, consistant en:
Morceaux pour piano, sur les motifs d'opéras nouveaux;
Quadrilles et valses do do
Airs d'opéras avec accompagnement de piano;
Romances nouvelles de Mlle L. Puget et de Masini;
Mélodies de Schubert;
Musique pour flûte, violon, etc. etc.
10 sept
T. & BENOIT, 78 Chartres.

COTONNADES FRANCAISES.

LES soussignés reçoivent par le navire Susan-Drew, du Havre: Quelques balles de cotonnades françaises, superbes et d'un style nouveau, sur lesquelles ils appellent l'attention des détaillants et marchands tailleurs.

Aussi—Mouchoirs madras français, shals coton noirs 4 et 5/4, indiennes françaises 5/4, mousseline de laine, draps bleus et noirs, français; flanelle gaze 5/4 &c.

Constamment en mains:—Couvertures françaises de 8 points, des meilleures qualités, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises sèches à l'usage des habitans. Le tout à vendre à bas prix.
H. DE GOER & RIFFLARD,
6 sept
21, Magasins.

Coton Lowell et Etoffes en coton.

OSNABURGS, coton à draps, idem à chemises, Drillinge, Linseys, Jeans de fantaisie, Plaids, Stripes et satinets, reçus directement des manufactures et à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
30 se t
39 Commune.

MARCHANDISES NOUVELLES.

LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres, ont reçu par les derniers arrivages, un assortiment de nouveautés, qu'ils vendront à très bas prix pour de comptant:

[illegible]

LORNE & FROIS,
30 sept
21, rue de Chartres.

ARTICLES DIVERS—En magasin et en débarquement du navire Jude Touro et de la barque Nashua: 6,000 gallons huile de sperme blanchie et naturelle de huile de baleine blanchie et raffinée, 1,000 do huile de lin, 14 barils huile, pour tanneurs, 300 caisses blanc de baleine, 100 de sperme, 100 de savon de Boston No 1, 50 de mélange et extra, 100 caisses de 20 livres idem, à vendre par
7 oct
LEONARD STURTEVANT & Co,
19 Vieille Levée.

CAFE Rio—2500 sacs excellent café Rio, en sacs doubles et simples; aussi, des sacs en pièce, à vendre en quantité à la convenance des acheteurs, par
J W STANTON & Co.
7 oct
Enc. Magasins et Lafayette.

BLANC DE BALEINE—100 caisses de New Bedford et de Nantucket, de dimensions assorties, en débarquement et à vendre par
J W STANTON & Co,
7 oct
Encoignure Magasins et Lafayette.

HUILE de baleine—[illegible] gallons huile de sperme, pour l'hiver, blanchie et épurée, [illegible] gallons idem naturelle, 10 do huile de baleine blanchie et épurée, 200 gallons huile de baleine [illegible] à vendre par
J W STANTON & Co.
7 oct
Encoignure Magasins et Lafayet.

CHANVRE—200 barils chanvre supérieur de Philadelphie, en débarquement et à vendre à la convenance des acheteurs, par
FOSDICK & BROTH.
9 oct
74, Camp.

CABOTAGE.

ARRANGEMENT D'HIVER.

POUR BALIZE ET TOUS LES LIEUX INTERMEDIAIRES.

Le steamer WAVE, capitaine John C. Murphy, partira de la Nelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin. Il quittera la Balize tous les vendredis, à 9 heures A. M. et arrivera en ville tous les samedis après midi.

Le steamer FAME, capitaine A. Tumbury, partira de la Nouvelle Orléans tous les samedis, à 10 heures du matin; quittera la Balise tous les lundis, à 10 heures A. M. et arrivera à la Nouvelle Orléans tous les mardis après midi.

Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront des voyages réguliers toute la saison. M. Jacques Larose informe les expéditeurs et ses amis que rien ne sera épargné de sa part pour rendre ces bateaux dignes de leur encouragement.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES LAROSE,
14 oct
7 Vieille Levée.

POUR LES ATTAKAPAS—Par la mer. Le bon steamer BELLE OF ATTAKAPAS, capitaine C. Johnson, ayant été dernièrement réparé, est maintenant prêt à recommencer ses voyages, et partira samedi prochain, 18 courant, à 6 heures P M. du bas de la rue Conti, et prendra du fret et des passagers pour tous les ports intermédiaires sur le Têche, l'Atchafalaya et le Bayou Bœuf. Pour plus amples informations, s'adresser à
JOHN HALL, 1 Front Levée.

N. B.—Le capitaine Johnson n'épargnera rien en son pouvoir pour rendre le bateau un des plus agréables.
14 oct

POUR LA BALIZE.

M. JOURDAN MARTIN, ancien capitaine du steamboat Fame, informe ses amis et le public, qu'il a acheté de M. Murphy, la moitié du steamboat HELEN, (construit depuis vingt mois).

Le capitaine Jourdan conduira ce bateau comme paquebot régulier entre cette ville et la Balise, partant de la Nouvelle Orléans tous les mercredis, à dix heures A. M. Ayant une entière confiance dans la continuation de la protection que lui accordaient ses anciens amis, il leur promet d'avance qu'il apportera tout le zèle possible afin de le mériter de plus en plus.

Le steamer HELEN est maintenant dans le dock d'où il sortira remis entièrement à neuf, pour entreprendre son premier voyage le 22 de ce mois.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
11 oct—15
ROBERT MURPHY.

BATEAU TENANT LA MER—POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur avantageusement connu BELLE OF ATTAKAPAS, est actuellement en réparation et sera prêt à partir d'ici le 20 octobre prochain. Il fera les voyages réguliers durant toute la saison, entre la ville et la Nouvelle Ibérie, Attakapas, prenant du fret et des passagers pour les lieux intermédiaires sur le Têche, l'Atchafalaya et le Bayou Bœuf. Pour plus d'informations, s'adresser à
JOHN HALL, 1 Front Levée.

N. B. Le capitaine Cheney Johnson informe les expéditeurs et le public, que rien ne sera épargné de sa part, pour rendre ce bateau digne de leur encouragement.
30 sep

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

Pour Bâton-Rouge, Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe-Coupée, Tunica, Fort Adams,

Et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur CLINTON, capit Baird, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les samedis à 11 heures du matin et arrivera à la Nouvelle Orléans le dimanche matin.

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capt Hart, partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches, à 10 heures du matin, pour Tunica et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les mercredis à 11 heures du matin, et arrivera à la Nouvelle Orléans le jeudi matin.

☞ Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront ces voyages régulièrement toute la saison. Ils ne s'épargneront par aucun autre pour la marche et la commodité, et méritent en conséquence l'encouragement public.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
24 sept
WM H AVERY, rue Gravier.

POUR BAYOU-SARA.

Le beau steamer neuf, BELLE CREOLE, capitaine John Dunmy, fera pendant toute l'année, été comme hiver, le service de paquebot régulier entre Bayou Sara et la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et de Bayou Sara, tous les mercredis, à 10 heures du matin. Ce bateau est en tout point digne du patronage du public: l'élégance de sa chambre et les soins apportés à la confection de sa machine, garantissent aux voyageurs tous les agréments désirables avec entière sécurité.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
16 sept—
OMER LAUVE, 18 Toulouse.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bon bateau à vapeur WAVERLEY, capitaine J. V. Singer, est prêt à recevoir du fret ce mardi, et partira samedi, 16, à cinq heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour St Martinville, Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Deberaudière Prévost, le base Berwick, le Bayou Bœuf et tous les lieux intermédiaires sur la route. Pour plus de détails s'adresser à bord ou à
15 sept
JOHN HALL, No 1 Front Levée.

CABOTAGE.

POUR GALVESTON (Texas)—Le navire à vapeur, paquebot régulier mexicain McKIM, recommencera ses voyages le 9 octobre, en partant d'ici pour Galveston. Après cette époque il quittera la Nouvelle Orléans et Galveston tous les quatre jours.

Les expéditeurs épargneront par ce navire cinq pour cent de droits additionnels.

Toutes les cabines de passagers sont closes. Pour fret ou passage, s'adresser à bord du steamer McKim, lorsqu'il sera dans le port, au bas de la rue St. Louis, ou à
F. J. HART & Co.
35 rue de la Commune.

Extrait des Lois de Revenus du Texas.

"Un droit additionnel de cinq pour cent ad valorem en dessus de tous les droits est perçu sur toutes les marchandises arrivant sur navires étrangers, à l'exception de ceux des navires qui ont droit à égalité avec les navires texiens en vertu d'un traité ou d'un acte du Congrès."

Nota. Les marchandises par navires appartenant aux Etats-Unis ont à payer cinq pour cent extra.
15 sept

POUR NEW YORK—(Ligne de New York et Nlle Orléans)—Le superbe paquebot CABOT, capt Burgess ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira cette semaine. Pour fret de 500 balles coton ou valeur, ou passage, s'adresser à bord en face le marché à la viande ou à
FOSDICK & BROTHER,
15 oct
74 Camp.

POUR BRISTON—Le brick de première classe NEW CASTLE, capitaine Bonnell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.
14 oct

POUR NEW YORK—(Ligne de l'Union)—Le navire paquet et régulier JOHN MINTURN, capt Stark, ayant presque tout son chargement engagé et aillé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou l'équivalent, ou pour passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.
Enc. Magasins et Lafayette.
13 oct

POUR NEW YORK—Le brick paquebot WAKULLA capitaine Maillard, est en chargement et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser en face de la halle ou à
FOSDICK & BROTHER,
11 oct
74, Camp.

POUR NEW YORK—(Ligne de New York et N. Orléans)—Le navire paquebot régulier MONTICELLO, capitaine Lambert, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à bord en face de la presse d'Orléans, ou à
FOSDICK & BROTHER,
10 oct
74 Camp.

POUR NEW YORK—Le navire paquebot, fin voilier CHAMPLAIN capitaine Miller, est actuellement en déchargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face du marché à la viande ou à
FOSDICK & BROTHER,
4 oct
74, Camp.

A FRETER—Le brick WAKULLA, du port de 600 balles ou 2,000 barils. Il est attendu de Pensacola, s'adresser à
9 oct
FOSDICK & BROTH, 74 Camp.

A AFFRETER—Le navire MONTICELLO, du port de 1,000 balles, prendra du fret pour n'importe quel port d'Europe.
AUSSI A AFFRETER—Un navire pouvant porter 1,300 balles. S'adresser à
FOSDICK & BROTHER,
8 oct
74 Camp.

DEMANDE—On a besoin d'un navire pour prendre un chargement pour le Nord, dans la ligne des paquebots. S'adresser immédiatement à
FOSDICK & BROTHER, 74 Camp.
8 oct

Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire PACIFIC, capitaine J. Dudiam, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à
FOSDICK & BROTHER,
15 oct
74, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire GENESSEE, capitaine L. L. Watts, partira sous peu. Pour fret de 900 balles coton ou pour passage, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à
L. H. GALE,
10 oct
93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire paquebot INDIANA, capitaine Bennett, a besoin de 150 tonneaux de fret pesant, que l'on prendra à un taux raisonnable. S'adresser à
J. W. STANTON & Co.
27 sept
Enc. Magasins et Lafayette.

☞ Le navire paquebot CABOT, capt Burgess, de New York, est en déchargement en face du marché à la viande. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée.
FOSDICK & BROTH.
9 oct
74, Camp.

J B BLACHE, No 12, rue Conti, et J. B. BLACHE & Co., No 29, rue de la Vieille Levée, ont l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ayant agrandi et amélioré leurs magasins, ils sont prêts à continuer leur affaires d'encan et de commission.

A la demande d'un grand nombre de leurs acheteurs, ils ont changé leurs jours de ventes, qui, à l'avenir auront lieu les lundis, mercredis et vendredis.

Les ventes commenceront à dix heures du matin.
20 sep—3 p 9 e

DES AVANCES libérales au comptant seront faites sur les consignations adressées à nos amis de Philadelphie et de New York.
FOSDICK & BROTHER,
6 oct
74 Camp.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. 3.
Séance du 15 septembre 1845.

RESOLU que le voyer est et demeure requis de publier pendant trente jours, dans deux gazettes en français et en anglais, que des propositions seront reçues pour le pavage des rues ci-après désignées, savoir:

Le côté Est de la rue des Champs-Elysées, depuis la rue de la Levée jusqu'à la rue des Bons Enfants, le côté Ouest de la même rue des Champs-Elysées, depuis la rue de la Levée jusqu'à la rue Moreau. La rue des Français depuis la rue de la Victoire jusqu'à la rue Casa Calvo, et la rue Casa Calvo depuis la rue des Français jusqu'à l'Esplanade, payables en billets de la Municipalité à 1, 2, 3, 4 et 5 ans, portant un intérêt de six pour cent l'an, et que le dit pavage devra être achevé au premier février 1846.

La suite de l'Ordonnance ci-dessus, par une résolution du même Conseil, en date du 29 septembre dernier, a été modifiée ainsi qu'il suit:

Que pour le paiement dudit ouvrage le contracteur recevra des billets payables à six et douze mois et sans intérêt, aussitôt que le pavage aura été achevé et accepté par le comité de contrôle de la voirie, le contracteur s'obligeant lui-même à faire la collecte du tiers du par chaque propriétaire, aussitôt que le voyer aura approuvé le montant du par ledit propriétaire.

Les propositions pourront être déposées au bureau du voyer, encoignure Mandeville et Craps, qui les transmettra au Conseil.
17 sept—30
J. A. D'HEMECOURT, voyer.

VIN en caisses—600 caisses St. Julien, avec capsules et étiquettes, ayant droit au débenture, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
11 oct
17 et 19, St. Louis.

VINS Rouges—Les consignés offrent à vendre à des prix très réduits:
7 barriques Chateau Peyrabaude, très supérieur.
24 do de inférieur,
8 do de Chateau La Court de Gertmanville, Mermes,
7 do St Julien Médoc,
11 oct
EUG ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis.

COGNAC Supérieure—Etant constamment pourvus des meilleures marques, nous offrons à vendre:
10 demi pipes J B Godard 5le. 1834,
100 quarts de pipes Pl. Godard & Co,
10 do de Castillon 1834. Tous ces articles ayant droit au draw back, par
EUG. ROCHEREAU & Co,
11 oct
17 et 19, St Louis.

HUILE d'Olive—40 paniers et 20 caisses huile douce, pour clore une facture, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
11 oct
17 et 19, St Louis.

LE JARDINIER DU MOIS D'OCTOBRE.

SEMEZ dans le courant de ce mois, des Betteraves, céleris, chicorées, chicorées [illegible] choux tardifs, choux Savoy, fèves de Windsor, laitue, moutarde, oignons, persil, radis, raquette, et à la fin du mois, les fèves des Marais. Transplantez les fraisiers et les pieds d'artichauts.

On trouve chez le soussigné, des graines de jardinage qu'il garantit être nouvelles cette année.
WM DINN, 11, Commune.

ARCHITECTURE, GENIE CIVIL ET ARPENTAGE.

LE soussigné, ayant transporté son bureau, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, profite de cette occasion pour offrir de nouveau ses services au public comme architecte, ingénieur et arpenteur. Il continuera à fournir des plans de maisons particulières, de magasins, d'édifices de tout genre, dans le style grec, gothique, ou autres, combinant le goût et le confort avec l'élégance, et y joindra les devis et estimations approximatives, basées sur le prix de la main d'œuvre et des matériaux, d'après un terme moyen.

Le soussigné se chargera aussi des relevés et travaux nécessaires à l'établissement d'ouvrages publics, tels que chemins de fer, canaux, jetées, chaussées, levées, etc. Etant assuré de la collaboration d'un nombre suffisant d'ingénieurs pour le seconder, le soussigné est préparé à étendre ses travaux hors de la Nouvelle Orléans, selon l'importance de l'objet en vue, et à se procurer immédiatement les ouvriers nécessaires pour l'exécution énergique des ouvrages de la plus grande importance. Relevés et plans de terrains, cartes topographiques, dessins de machines, devis de maisons de ville, ou de campagne, de magasins, etc. seront exécutés dans le plus bref délai; et le soussigné se chargera de surveiller les constructions. Le grand nombre de plans exécutés par le soussigné garantit au public la modicité de ses prix.

On peut s'adresser par lettre, au soussigné, dans les langues anglaise, française, espagnole ou allemande.
7 aout—6m
HENRY MOELLHAUSEN,
Architecte-ingénieur.

MARCHANDISES FRANCAISES

LE soussigné reçoit en ce moment, en débarquement du navire Norman, du Havre, un grand assortiment de Marchandises pour la saison, consistant en partie des articles suivants:

Indiennes chamois et blanc, lilas, indiennes chamois blanc et rouges, satinés, indiennes en couleurs nouveau genre, Marcelle, Alsace, Dollfus, gros de Naples, garnitures de robes [illegible]

[illegible]

Les habitans et les marchands sont respectueusement invités à venir examiner les articles ci-dessus, ainsi que son assortiment de marchandises sèches, étrangères et du pays, avant d'acheter ailleurs.
4 oct
C. A. BARRIERE, 90 Chartres.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord des Etats Unis, les articles suivans, qu'il offre à vendre en détail au plus bas prix du gros. Il engage les acheteurs à visiter son stock qui est un des plus complets.

Bas et chaussettes de toutes grandeurs, en laine et en coton.
Couvertures pour grands et petits lits,
Cotonnade américaine et française;
Indiennes américaines et françaises de toutes les qualités,
Indiennes Merrimack bleue, nouveaux dessins,
Coton blanc et écru croisé, belle qualité,
Cotonnade York Dennon, et St, bâ cotonnade,
Chaussons de laine, dito en coton assortis,
Beaux châles cachemire, dito Jory avec galerie;
Coutils à matelas, de toutes largeurs,
Percale blanche, depuis 5½ 25 la pièce jusqu'à $6;
Coton blanc et écru d'une seule largeur, pour draps,
Coton à nac et écru des Indes, excessivement fin;
Coton blanc, depuis 5 cents jusqu'à 25 cents;
Toile à draps, depuis 14 jusqu'à 12½;
Toile d'Irlande et bretagne;
Toile de Paris et cotonpille,
Parapluies en soie, dito en coton de toutes les grandeurs;
Ombrelles pour dames (nouveauté);
Cols brodés, nouveau genre;
Mouchoirs batiste, garnis en valenciennes;
Un grand assortiment de mouchoirs unis, à ourlet et à rivière;
Un assortiment de services de table damassés, diaprés et unis, serviettes écrues avec bordure en couleur,
Fil patenté de Marshall, du No 20 à 30;
Fil d'Alexa droit de Taylor, en bobines de 200 et 300 yds.
Chemises mérinos pour hommes et pour dames,
Flanelle française, gaze extra fine,
Flanelle américaine, blanche, rouge, jaune et verte;
Un bel assortiment de dentelle et broderies en fil d'Ecosse;
Beaux foulards pour hommes et pour enfans,
Mouchoirs cholet,
Bretelles élastiques pour hommes et pour enfans;
Indiennes à meuble mode, damassées et rayées;
Bordures en couleur pour rideaux,
Percale brochée très fine, satinette noire unie et façonnée depuis 1½ aune de large jusqu'à 1½ aune,
Moiré noir de toutes les largeurs,
Echarpes et cravates, cousues et non cousues,
Barège à 8e, et à carreaux couleurs assorties;
Franges torses dito idem,
Gants chevreau de toutes les couleurs;
Gants de laine pour hommes, dames et fillettes;
Gants en fil et en fil d'Ecosse,
Merinos français et mousseline laine, couleurs unies,
Casquettes en drap et en velours, pour enfans,
Madras français dessins nouveaux;
Jupons en pièce de Musique;
Mousseline laine noire, en simple et double largeur,
Etamine, alpaca et barrège noirs, crêpe noir et blanc,
Voiles crêpe, dito en barrège noirs,
Tapis pour escaliers et pour devant de cheminées,
Epingles, gants, lacets, cordonnets, boutons et agrafes,
Pommade et essence de Rose,
Ouate blanche et grise, et percale en couleur.
4 oct
B. MACARTY, 220, Bourbon.

MARCHANDISES DE SAISON.

LES soussignés reçoivent par les navires Sultana, Indiana et Vicksburg, de New York, les marchandises suivantes qu'ils offrent à vendre aux plus bas prix du marché:

Cotons écrus 3/4, 4/4, 5/4 et 13/4, do. blancs,
Coton écru 7/8 et 3/4 très fin,
Kersey, Cotonnade et Lindsey,
Flanelle blanche, rouge et verte, unie et croisée,
Flanelle de santé,
Gilets et caleçons en laine, mérinos et coton,
Gilets de soie pour la peau,
Cravates, Boutons et passementeries nouvelles,
Cravates gros de Naples 31 et 33 pouces,
Bas de soie noirs et blancs,
Bas de cachemire noir et blanc,
Bas et chaussettes en laine, pour enfans,
Beaux mouchoirs brodés garnis de dentelle véritable,
Mousseline de laine à dessins et unie,
Alépine noire et étamine,
Gants blancs en peau et de chevreau, pour hommes et pour dames,
Gants en laine, soie et coton, pour hommes et enfans,
Fichus des Polka, Rubans et dentelles nouveaux dessins,
Main blanc, cerise, bleu et noir, satin noir pour robes,
Parapluies en soie et en coton,
Tavelle de toutes couleurs,
Bas et Chaussettes très beaux, en laine et coton,
Shals de toutes qualités et grandeurs,
Filets blancs et noirs, à pièce,
Voiles et voilettes en dentelles,
Mérinos pour femmes et enfans, Alpaca bleu et noir,
Fournitures pour tailleurs et modistes.
1 oct
DAVID & CHAPUS.

CUI FIDAS VIDE!
MOUTARDE DE TABLE.

MOUTARDE CREOLE
PREPAREE PAR LAROQUE.

DES plus agréables au goût et à l'odorat, la MOUTARDE DE LAROQUE a sur les autres préparations de ce genre, une supériorité incontestable: [illegible]

[illegible]

LIEUX DE DEPOT.

Lereillhé & Co., encoignure Royale et Douane.
Brahan & Morris, 86, rue du Camp.
Charles Stoughton, 105, rue Poydras.
Bonnabel, encoignure Tchoupitoulas et Natchez.
Gubinam, 161, rue Poydras.
R. F. Nichols & Co., encoignure Camp et Natchez.
S. S. Searight & Co., encoignure Canal et Nelle Levée.
Daron, Queyrouze & Co, 13 et 15, St. Louis.
A. Abadie & F. Ileas, encoignure Esplanade et Vieille [Levée.
Forbes, encoignure Royale et Dumaine.
J. Bousquet, encoignure Chartres et Toulouse.
T. Brown, 244, rue Tchoupitoulas.
F. Manuel & Co, encoignure Camp et Poydras et encoignure Royale et St. Louis.
Et au No. 24, rue St. Charles, sous le Verandah, et à l'encoignure Tchoupitoulas et Poydras.
17 mai—6m

Grates à bon marché.

LES soussignés préviennent leurs amis ainsi que le public qu'ils viennent de recevoir de New York cinq cents grates assorties, surpassant en beauté et en fini tout ce qu'il y a de mieux en ville. Ces grates ont été fabriquées expressément pour eux par les meilleurs ouvriers du Nord. Ils en ont dans tous les prix, depuis $4 50 jusqu'à $35.

AUSSI—Un grand assortiment de poêles de toutes les qualités.

Ils se chargent de poser les grates et des poêles à des prix très modérés.
S. MASPEREAU & Co,
27 aout—2m
rue Condé, No 92.

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés préviennent les habitans sucriers, qu'ils ont inventé un genre de lampe à esprit de gaz, pour sucreries, avec un accroc illumine pour obvier à tout accident.

Ces lampes qui ont deux becs et qui ont été faites expressément pour l'usage de l'esprit de gaz, n'ont besoin d'aucun soin et ne consomment que dix cents d'esprit par 14 heures.

Ils ont en magasin toute espèce de lampes à huile, cuillères et écumoires pour sucreries, briques à feu pour équipages, esprit de gaz à 65 cents le gallon en prenant par baril. Le tout de première qualité et à vendre à des prix modérés.
S. MASPEREAU & Co,
27 aout—2m
rue Condé, No. 92.

Aux Marchands de la Campagne.

LES soussignés préviennent les marchands de la campagne qu'ils ont réduit les prix des ferblanteries qu'ils manufacturent, et qu'ils viennent de recevoir du Nord un grand assortiment de ferblanteries peintes, dont les prix ont été réduits.

Ils ont constamment en magasin, toute espèce de fontes, tel que chaudières, fours, fers à repasser, etc etc.

AUSSI—Un beau choix de lampes à gaz et à huile, et du gaz à raison de 65 cents le gallon, en prenant par baril.
S. MASPEREAU & Co, rue Condé, No. 92.

Où toute espèce d'ordres seront remplis avec promptitude.
27aout—2m

COMESTIBLES—Les soussignés offrent à vendre:
BLANC DE BALEINE—New Bedford et Nantucket,
HUILE de Sperme—Epurée pour l'hiver,
HUILE de Baleine—Raffinée et blanchie,
SAVON—De diverses marques,
SUCRE Raffiné—De Woolsey et Woolsey,
CLOUS—De Boston, en très grande assortiments,
MAQUEREAUX—Nos 1, 2 et 3, en contenances assorties,
MORUE—En tambours et caisses,
HARENGS—Alewes, Saumon, langues &c,
INDIGO—De Manille, en caisses,
CHAPEAUX Panama—De qualités assorties,
SACS en pièces, pour balles de coton,
THE vert et noir—En demi boites,
BEURRE du Goshen, et Conserves alimentaires,
SALAISONS en barils de Boston, &c. &c.
HARROD, DARLING & Co,
20 sept
39 Commune.

A VENDRE à des prix réduits pour clore diverses consignations:

Vieille Eau de vie de Cognac, 1re, 2me et 3me preuve, en 1/2 et 1/4 de pipes, des marques Lacosse, Castillon et Pinet-Castillon;
Vin blanc, très vieux, en 1/2 barriques et barriques, dito ordinaire;
Vin rouge en barriques et en caisses, très bonnes qualités; Fruits à l'eau de vie, Liqueurs, Curaçao, Guignolet d'Angers, Maraschino, &c.;
Sardines en boîtes, demi dito, par caisses de 50 et 100; mouchoirs de Chocolat de Bayonne [illegible] et Fils, à vendre; [illegible] à la boutique [illegible]
17 sept

A VENDRE La Princesse, [illegible]

VENTES DE CE JOUR.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI mercredi 15 du courant à une heure P. M. à leur magasin d'encan, encoignure St. Louis et Chartres, il sera vendu en lots à la convenance des acheteurs—Un joli assortiment de fleurs en pots, tels que Jasmins, Grands ducs, Bourbons le bran, &c
15 oct

PAR SYKES & HYDE
A. Davail, encanteur.
Farine et saindoux.

AUJOURD'HUI mercredi, 15 courant à 11 heures, il sera vendu sur la Levée en face la rue Julie, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:

615 barils farine et 78 barillets saindoux, endommagés à bord d'un chaland, capt Collins, pendant son voyage de Cincinnati à ce port.
Conditions, comptant
15 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mercredi, quinze du courant, à son magasin d'encan, rue Conti, No 12:

Un assortiment de linge fait consistant en: casimirs, pantalons, casquettes, toiles, prints, etc.
14 oct—1

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mercredi, quinze du courant, à dix heures et demie du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 20, pour le compte de qui il appartiendra:

Une caisse cotonnade et indienne perse à meubles.
14 oct—2

Aux Habitans.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.

IL sera vendu à l'encan, le mercredi, quinze du courant, à midi, à l'Arcade de Banks,

TRENTE-DEUX ESCLAVES, parmi lesquels des ouvriers et nègres de champ. Cet atelier d'esclaves est acclimaté et sera vendu à des termes raisonnables. Pour de plus amples détails, voir les affiches.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 oct—9

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de BEARD, CALHOUN & Co et continueront à faire les affaires d'encan pour les ventes de propriétés foncières, d'actions de banque et autres, ainsi que les marchandises. Ils agiront également comme courtiers en général et appréciateurs pour vendre ou acheter toute espèce de propriétés. Leur bureau est au No. 8 de l'Arcade de Banks.
J. A. BEARD,
JOHN CALHOUN,
1 oct—
T. H. BEARD.

LES dames de la Nouvelle Orléans sont invitées à venir visiter le magasin situé à l'encoignure des rues Chartres et Conti, où elles trouveront un joli assortiment de:

Mousseline de laine de 37 1/2 cents à $1 l'aune.
Chapeaux garnis à $5 à 8.
Corsets français de tous genres de $1 50 à $5
Parfumerie de Monpelas, cols, mouchoirs batiste, dentelles
Gants cordelières, passementeries, etc etc.
1 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le soussigné informe respectueusement ses habitués et le public, qu'il a transporté son magasin du No. 8 au No. 21 rue de Chartres, et en face l'ouverture le lundi 6 octobre avec un splendide assortiment de MARCHANDISES de fantaisie et de goût, consistant en tout ce qu'il y a de nouveau style [illegible] cachemires, mousselines de laine, soieries françaises et américaines, shawls, bonneteries etc etc, qui ont été choisis dans les magasins les plus réputés pour les modes à New York.
M. E. DAVOE,
No 21 rue de Chartres.
1 oc

CONFORMEMENT à un acte de la Législature intitulé: "Acte relatif aux esclaves détenus dans aucune des geôles des Municipalités de la Nouvelle Orléans, approuvé le 10 mars 1845," et en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No. 3 à sa séance du 29 septembre 1845, avis est par le présent donné que les personnes de couleur ci-après nommées et supposées être esclaves, sont maintenant détenues dans la geôle de police de la Municipalité No. 3.

Suzanne, négresse âgée de [illegible] taille de 5 pieds, 1/2 de pouce, se disant appartenir à M. [illegible] Cox, de l'Alabama, emprisonnée depuis le [illegible]

Shederick alias Tom âgé de [illegible] ans, taille de 5 pieds, 4/2 pouces et disant appartenir à M. E. L. Walker, demeurant entre le Port Hudson et Clinton, Mississipi, emprisonné depuis le 28 décembre 1844.

Les propriétaires des esclaves sus mentionnés sont par le présent avertis d'avoir à prouver leur propriété, payer les frais et retirer les dits esclaves dans le délai de trois mois, autrement ils seront vendus conformément à la loi précitée.

Nouvelle Orléans, le 1er Octobre 1845.
MIGUEL HERNANDEZ Jr.
8 oct—3m
2nd lieutenant et geôlier.

Marchandises Sèches.

PETTER & BOYD,
No. 70, rue Gravier, près celle du Camp.

RECOIVENT actuellement un très grand assortiment de jolies MARCHANDISES DE FONDS ET DE FANTAISIE, convenables aux demandes de la ville et de la campagne qu'ils offrent à vendre par pièce ou par pièces aux termes les plus favorables. [illegible] consistant en partie en:

COUVERTURES de toutes [illegible] qualités.
FLANELLE KERSEY, Linseys, [illegible] et Jeans.
DRAPS ET CASIMIRS Tweeds [illegible] à manteaux et à habits.
MERINOS noirs et couleurs. Alpacas. Indiennes, Cachemires.

[illegible]

TOILE D'IRLANDE, toile à chemises 4/4 à 13/4 [illegible]
TAPIS, rideaux [illegible]
COTON blanc et écru [illegible]
☞ MARCHANDISES D'HABITATION [illegible]
20 sept

Marchandises d'automne et d'hiver.

LES consignés reçoivent par les navires Sultana, Indiana, Louisa et Ashburton, des marchandises [illegible] qu'ils offrent à vendre à des prix [illegible] descendus à la raisonnable:

[illegible]

DUFOUR, DURAND & Co,
26 sept
25 Chartres.

TEINTURERIE PARISIENNE.

Rue Condé, No 94, entre St. Philippe et Ursulines.

Mr HERICY a l'honneur d'informer le public en général et les fabricants de nouveautés, qu'il a acheté le FOND DE TEINTURE de M. Bonnot. Le vaste emplacement, et les nombreuses améliorations qu'il y a faites, joint à une machine à vapeur d'un nouveau système pour l'apprêt des étoffes et spécialement pour les soieries, qui sont apprêtées avec une célérité et une perfection à laquelle l'on n'avait pu atteindre jusqu'à ce jour, par ce moyen les couleurs n'ont plus de dommages à craindre des dégorgements qui souvent occasionnent des déchirures, et elles acquièrent tout le brillant du neuf. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par ce nouveau système de machine à vapeur, dont M. Hericy est le seul possesseur lui assure un succès incontestable et lui permet d'offrir d'immenses avantages pour la réduction du prix et le fini de l'ouvrage. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaites et apprécieront l'avantage de ce nouveau genre d'apprêt.

[illegible]
4 septembre—3m
J. HERICY.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—Octobre 1845.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B	Guth, François Antoine
Biencourt, Pierre	Gaucher de l'Isle,
Brignon, Emerie Mlle	Gion, Villeneuve Adolphe
Bouillon J. M.	Guzel, Euphrosine Vve
Bergerguer des Diles.	H
Barzon, Leon	Huguet, Charles
Beranger, Antoine Justin	Haugel, Jean
Bouchu, Félix	I
C	Isabel, Vieux-Guillaume
Causent.	L
Chauchon, Louis,	Lewis, Michel
Catholin,	Lepeuillard,
Coursaut, Alphonse	Lehetourot, Casimir
Constault, Jacques	Loynaud, Georges
Contellier Prosper	Laine, Baptiste
Cruveilher, Bernard, dame	Leguillon, Michel Frédéric
Chaminaud, Jacques	Lutte, Amélina
Cotton Pierre Bonaventure	M
Courmont Félix, (de)	Maillot, frères et sœurs
D	P
Duchez, les époux	Pfeiffer, Henri
D'Usson, dit Soupplet	Périgot, tailleur
Dabed, Jacques	R
Dard, Jean	Ricaud, Raymond
Daubner, Antoine	Rousseau, marbrier
Dubourg, (les époux)	Ramond, St
Dure Nicolas.	S
F	Séjourné, Constant
Fabiau ou Fabais, Bernard,	Stahl, François Antoine
Fidou, Jean	T
Faissais, les frères,	Truffaut, Charles
G	Toutasse, Nicolas
Gourot, Rose Marie	V et W
Griveaux, Marie Mlle	Verneuilh,
Guillard, Jean	Varin, Sébastien
Gauthier, les époux	Winckauser.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.
6 oct

DES avances libérales seront faites sur consignations et produits à leurs amis de New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Savannah, Liverpool, Havre, Kingston et Jamaïque.
WOOD & SIMMONS,
14 je
80 Magasins.

BOTTES et SOULIERS—10,000 paires brodequins pour hommes, Russet, à rivets et cloués,
2000 paires brodequins pour enfans, de do
1,000 paires bottes pour hommes, fortes, article supérieur
2000 paires brodequins, en veau, en peau de loup marin et chevreau,
3000 de do de pour femmes et enfans,
40 caisses chapeaux laine, blancs, gris et noirs, de différentes qualités.
200 caisses chapeaux casimir, soie &c.
Les articles ci-dessus sont d'importation récente, la marchandise est fraîche et provient directement des manufactures, à vendre à bon marché par
FROST & Co.
10 oct
10 Magasins.

CHARRONAGE.

LE soussigné a en magasin et reçoit par tous les navires venant de Philadelphie, un assortiment complet de roues pour plantations, charrettes, wagons, &c., brouettes dito à terre, de la manufacture de Wm. Wood. Ces articles sont garantis dans tous les rapports et seront vendus à des prix modérés, par
JAMES B. DENEGRE,
27 Vieille Levée.
9 aout—6m

ARTICLES DE PECHE—Hameçons de Limerick de Kerby et autres, fil de pêche en chanvre, lins, cordes de coton, bambous, cannes de pêche, &c., à vendre en magasin, par
W. A. RYAN,
45, rue Chartres.

CAPSULES, BOURRES & POUDRE—Des meilleures manufactures anglaises, ainsi qu'une variété d'articles à l'usage des chasseurs, à vendre en magasin, par
W. A. RYAN, 45, rue Chartres.

COUTELLERIE—Consistant en couteaux et fourchettes à manches d'ivoire, corne et os, par jeux ou par douzaines, couteaux de poche et rasoirs; ciseaux de Wragg et Rodgers, à vendre en magasin, par
W. A. RYAN, 45, rue Chartres.

MAJAGUA—1 balle majagua, à vendre par
Y. QUADRAS,
24 sept
Encoignure Chartres et St. Pierre.

CIGARES—[illegible] cigares, Havane, assortis de qualité, à vendre par
Y. QUADRAS,
Encoignure Chartres et St. Pierre.

TABAC—6 bouquets Plantilla, à vendre par
Y. QUADRAS,
Encoignure Chartres et St. Pierre.

HUILE—[illegible] paniers huile d'olive en grandes bouteilles, à vendre par
Y. QUADRAS,
Encoignure Chartres et St. Pierre.